

Données Essentielles

Caractéristiques des acheteurs :

Nom de l'acheteur ou du mandataire :

Commune d'Abbeville

Numéro SIRET de l'acheteur ou du mandataire :

21800001600012

Caractéristiques du marché public :**Numéro d'identification unique de marché public :**

218000016000122022F6D6C2A00

Nature du marché :

Accord-cadre

Objet du marché :

fourniture de carburants en station-service par cartes accréditives pour les véhicules municipaux de la ville d'Abbeville

Code CPV principal :

09132000-3

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert

Technique d'achat :

Sans objet

Modalité d'exécution du marché public :

Sans objet

Lieu principal d'exécution :

ABBEVILLE

Identifiant du lieu principal d'exécution (code postal ou code INSEE) :

80100

Type de code du lieu d'exécution :

Code postal

Durée totale du marché :

48 mois

Considérations sociales :

Pas de considération sociale

Considérations environnementales :

Pas de considération environnementale

Marché comportant des travaux, services ou fournitures innovants :**Part des produits issus de l'Union européenne :**

0.0

Part des produits fabriqués en France :

0.0

CCAG de référence :

Pas de CCAG

Date de notification :

14/06/2022

Date initiale de publication des données essentielles :

16/06/2022

Caractéristiques financières :

Nombre d'offres :

Montant forfaitaire ou estimé maximum HT :

800 000 euros

Forme du prix :

Unitaire

Type de prix :

Attribution d'une avance :

Caractéristiques d'identification des opérateurs économiques :

| Dénomination sociale | Identifiant (Siret, n° TVA intra, etc) | Type d'identifiant |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|
| Total Energie Marketing France Marché 2022/22 Montant annuel minimum 50 000 HT et montant maximum annuel 200 000 HT | 53168044500024 | SIRET |
| Type de groupement d'opérateurs économiques : | | |
| Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation : | | |